



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 51753

Texte de la question

M. Thierry Lazaro attire l'attention de M. le ministre de la défense sur l'appel à la vaccination collective contre le virus de la grippe A-H1N1 qui vient d'être lancé par la directrice de l'unité de recherches à l'institut Pasteur. Selon elle, tout laisse à penser que le virus touchera l'ensemble de l'hémisphère nord, sans toutefois préciser de période. Face à ce risque croissant de pandémie, parfois qualifié d'imminent, sur lequel les pouvoirs publics ne cessent de nous alerter, nos concitoyens s'inquiètent sur les conséquences qui pourraient en résulter sur le fonctionnement de nos institutions et, par voie de conséquence, sur leur vie quotidienne. Aussi, il lui demande de lui indiquer les leçons qui ont été tirées, au sein de son ministère et des administrations et services qui en dépendent, de la mise en oeuvre de la phase 5 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans le cadre de la propagation de ce virus, ainsi que les plans qui ont été mis en place afin que nos institutions et l'ensemble de nos services publics soient pleinement opérationnels lorsque le virus de la grippe A-H1N1 frappera nos concitoyens.

Texte de la réponse

Face à l'émergence et à la propagation au niveau mondial du virus grippal A-H1N1, le gouvernement français a rapidement déclenché son propre plan de lutte contre cette pandémie afin de limiter son impact sanitaire et social. Tous les départements ministériels sont totalement mobilisés et ont mis en oeuvre leur plan de continuité des activités. Le ministère de la défense a réalisé son propre plan de continuité des activités, décliné par les différents échelons subordonnés afin de garantir le maintien de leurs missions essentielles. Déjà effectué avant cette crise, à l'occasion de la propagation du virus H5N1, ce travail est en cours d'actualisation sur la base des enseignements tirés. Cette pandémie grippale met en évidence l'importance des missions de soutien au sein du ministère de la défense (fonctions de soutien santé, alimentation, hébergement, systèmes d'informations), en particulier dans la perspective de la mise en oeuvre des plans de continuité des activités de la défense. Ces plans présentent un intérêt essentiel, dans la mesure où ils doivent permettre de maintenir les activités prioritaires de la défense en situation de crise, notamment les engagements en opérations extérieures ou dans le cadre des postures permanentes de sûreté (défense aérienne, sauvegarde maritime) avec l'ensemble des missions qui y contribuent (soutien, formation...). Par ailleurs, le ministère de la défense a rapidement donné suite aux premières demandes interministérielles, notamment de mise en production des antiviraux par la pharmacie centrale des armées et d'inventaire des zones de stockage de masques de protection si leur distribution s'avérait nécessaire. Prévue explicitement par le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, l'implication du ministère de la défense dans la lutte contre la pandémie se traduit par une organisation qui lui permet d'être en mesure de répondre efficacement aux différentes sollicitations de l'État dans les domaines suivants : la santé : veille épidémiologique, fabrication de traitements antiviraux Tamiflu pour l'ensemble de la population (déjà 17 millions de comprimés d'oseltamivir 30 mg depuis le début de la crise), capacité hospitalière en complément des plans blancs, aide à la vaccination de masse... ; la sécurité : en complément des forces de l'ordre, participation à la sécurisation de zones sensibles, comme les sites de production des vaccins, les zones de stockage ou de distribution, escorte de convois sensibles... ; la logistique (transport et stockage de masques

ou de moyens médicaux...). Toutes ces participations font l'objet de plans ou de mesures spécifiques.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Lazaro](#)

Circonscription : Nord (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51753

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juin 2009, page 5493

Réponse publiée le : 1er septembre 2009, page 8382